

Facturation du service de garde

Rappel

NOUS CHARGEONS 3 \$ POUR CHAQUE HEURE PASSÉE AU SERVICE DE GARDE
POUR UN MAXIMUM DE 7\$ PAR JOUR.

Comme vous pouvez le voir sur votre première facture, la facturation du service de garde se fait de façon très transparente afin que vous puissiez voir comment je procède et afin que vous soyez en mesure de vérifier facilement si le compte est juste. En fait, pour que ce soit le plus clair possible, j'inscris le nombre de minutes que votre enfant a passé au service de garde (au 5 minutes près) pour chaque avant-midi et après-midi de chaque journée. Du plus, je souligne en jaune les cases appropriées lorsque votre enfant a passé 2h20 ou plus au service de garde lors de la même journée afin de vous indiquer que vous avez atteint le montant maximal par jour soit de 7,00\$. Si l'enfant est resté moins de temps, les minutes sont additionnées puis multipliées par 3,00\$. Les factures sont généralement remises le lundi de la semaine suivante à vos enfants à moins d'un contre-temps.

Il serait très apprécié que les paiements se fassent le plus tôt possible. Nous souhaitons également qu'aucun parent n'attende la soirée du gala pour se manifester, puisque nous avons beaucoup d'autres soucis lors de cette soirée et nous n'apprécions guère les factures qui tardent à être payées.

Je suis généralement présent au camp de jour de 7h00 à 16h00 afin de pouvoir recevoir **en mains propres** votre paiement. Lors de la réception de celui-ci, je vous remettrai le reçu déjà préparé. Si jamais je suis absent, il vous est possible de remettre le montant à l'animateur présent. Je me chargerai de vous faire parvenir le reçu si désiré.

Nicolas Caouette
Coordonnateur du camp de jour de St-Liboire